



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Pôle Territorial
des HAUTES TERRES D'OC**

Comité syndical du 27 novembre 2023

Nombre de membres : <ul style="list-style-type: none">• En exercice : 18• Qui ont pris part à la délibération : 14	L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre à dix heures trente, le comité syndical du Pôle Territorial des Hautes Terres d'Oc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Brassac (27 Avenue du Sidobre).
Date de convocation : 17 novembre 2023	Étaient présents : <ul style="list-style-type: none">- Pour la C/C Sidobre - Vals et plateaux : Christine BERNOT, François BONO, Christine CALVET, Gilles COMBES, Jean-Marie FABRE, Jean-Claude GUIRAUD, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ et Alain RICARD- Pour la C/C des Monts de Lacaune et Montagne du Haut-Languedoc : Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL et Daniel VIDAL
	Absents excusés : Françoise PONS, Pierre BAILLY, Robert BOUSQUET et Francis CROS.
	François BONO a été désigné secrétaire.

[Délibération N° 2023-14 – Modifications des statuts du PETR des Hautes Terres d'Oc](#)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'arrêté interpréfectoral du 15 décembre 2012 portant création du Syndicat Mixte Hautes Terres d'Oc,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte Hautes Terres d'Oc en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Hautes Terres d'Oc,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021 actant la modification des statuts du PETR des Hautes Terres d'Oc (passage de 6 à 8 membres du Bureau),

Le Président propose à l'Assemblée de modifier les statuts du PETR des Hautes Terres d'Oc.

En effet, le Président propose de compléter l'article 2 relatif aux missions et notamment la partie 2.c. A la fin de ce paragraphe, le Président propose d'ajouter « *Le PETR des Hautes Terres d'Oc peut intervenir hors de son territoire* ». Pour rappel, le territoire du PETR des Hautes Terres d'Oc est précisé à la partie 2.a (Constitution).

Le Président rappelle le fort partenariat entre le PETR des Hautes Terres d'Oc et la Communauté de Communes Thoré Montagne Noire, le programme LEADER mené également sur des communes de l'agglomération Castres-Mazamet par Hautes Terres d'Oc ou encore l'animation de la Route des Statues-Menhirs d'Occitanie (regroupant des sites du Tarn, de l'Hérault, de l'Aveyron et du Gard) par Hautes Terres d'Oc.

Le Président propose également de modifier l'adresse du siège social (article 4). Il propose que ce soit désormais « *27 Avenue du Sidobre 81260 BRASSAC* ». Le Président rappelle que le PETR des Hautes Terres d'Oc est propriétaire du bâtiment situé à ladite adresse et que l'équipe des Hautes Terres d'Oc occupe ces locaux.

Les autres articles restent inchangés.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **Accepte** les modifications des statuts, telles que proposées par le Président.
- **Autorise** le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour cette modification.

Les communautés de communes, membres du PETR des Hautes Terres d'Oc, ont trois mois pour délibérer à propos de ces modifications.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Brassac, le 27 novembre 2023.

Le président,
Jean-Marie FABRE.

